Zeitschrift: Verwaltungsbericht des Regierungsrates, der kantonalen Verwaltung und der Gerichtsbehörden für das Jahr ... = Rapport de gestion du Conseil-exécutif, de l'administration cantonale et des autorités judiciaires pendant l'année ...

Herausgeber: Staatskanzlei des Kantons Bern

Band: - (1999)

Heft: [2]: Rapport de gestion : rapport

Artikel: Rapport de gestion de la Commission des recours en matière de mesures à l'égard des conducteurs de véhicules

Autor: Reusser

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-418375

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 07.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

4. Rapport de gestion de la Commission des recours en matière de mesures à l'égard des conducteurs de véhicules

4.1 Les priorités de l'exercice

Après une baisse continuelle ces dernières années, on observe une augmentation du nombre de recours adressés à la Commission des recours l'an passé: 256 en comparaison de 221, soit 16 pour cent de plus. Ce fait est dû en partie à l'accroissement du nombre de mesures administratives décidées par l'Office de la circulation routière et de la navigation en 1999, qui ont passé de 13772 à 14422. Le nombre de retraits de permis prononcés pour excès de vitesse a passé de 2534 à 2814, et celui des avertissements de 5547 à 5697. En revanche, le nombre des retraits liés à l'ébriété a reculé à 1706 (1998: 1750).
72 demandes visant à obtenir, pour des raisons professionnelles, une suspension de l'exécution d'un retrait d'admonestation (contre 52 en 1998) ont été adressées pour réponse directe à l'instance précédente, compétente en la matière.
Les conducteurs et les conductrices ont recouru le plus souvent contre des retraits d'admonestation qui avaient été prononcés par l'instance précédente pour dépassement de vitesse ou excès de vitesse (68 recours contre 57 en 1998) ou pour conduite en état d'ébriété (26 recours contre 18 en 1998).
La Commission s'est réunie 13 fois (12 fois en 1998). Elle s'est prononcée sur 124 affaires (132 en 1998). Sur les 107 recours notifiés en 1999, quatre (dont deux décisions présidentielles) ont été transmis au Tribunal fédéral. Un recours a été admis, un autre a été rejeté, et deux cas sont encore en suspens.
Pour les recours rejetés et les décisions de radiation ou d'irrecevabilité, des frais de procédure d'un montant total de 53480 francs (1998: 69800 fr.) ont été mis à la charge des recourants et recourantes ayant succombé. Dans deux cas, l'Office de la circulation routière et de la navigation a été tenu de verser aux parties ayant obtenu gain de cause des indemnités de 1840 francs 30 au total (2500 fr. en 1998).

4.2 Ressources humaines

La Commission des recours n'a pas connu de modification en ce qui concerne le personnel. La composition de la Commission reste inchangée (3 juristes, 1 psychologue de la circulation et 1 spécialiste de l'alcoolisme). En vertu du décret du 11 décembre 1985 concernant les indemnités journalières et de déplacement dans l'administration de la justice et des tribunaux, 55316 francs 65 ont été versés aux commissaires en 1999 (contre 57201 fr. 45 en 1998).
Le bureau de la Commission des recours a connu une année très chargée, étant donné que depuis fin 1998 il ne compte plus qu'une personne. 245 recours en tout ont pu être traités, contre 251 l'an passé, mais les cas en suspens (tranchés en 1999 mais non encore notifiés) sont désormais au nombre de 46, contre 29 l'an passé.

Au nom de la Commission des recours du canton de Berne en matière de mesures à l'égard des conducteurs de véhicules

Le président: *Reusser*